

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis

Vol. XII.

No. 27.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 7 JUILLET 1881

## AVIS IMPORTANT

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## CHRONIQUE AMERICAINE

New-York, 1er juillet 1881.

Il y en a qui se figurent que le centre de gravitation de toutes nos pensées est à Washington, que l'illustre Conkling, fiancé de son ami le général Grant, suffisent à l'activité de notre esprit, et qu'il n'est rien de plus instructif que de suivre avec attention les votes folâtres du Sénat d'Albany.

Les crédules qui nous supposent de pareilles préoccupations sont aussi loin de la vérité que la comète de la terre.

L'astre chevelu qui nous fait l'honneur en ce moment de nous visiter nous donne le droit de nous désintéresser des choses d'ici-bas.

En vérité, ce monde sublunaire est par trop prosaïque, laissons-le tourner sottement comme une toupie; élevons notre âme jusqu'aux cieux; là seulement nous trouverons le sublime, l'infini et le beau idéal.

C'est à trois heures ce matin qu'il m'a été donné de bien voir cette comète magnifique dont l'appendice mobile mesure, dit-on, 4 millions de milles,

Le ciel, qui avait constamment été orange, s'est tout à coup éclairci, et la belle vagabonde est apparue, superbe, comme une reine des étoiles au milieu de sa cour.

Cette lumière flottante qu'elle rejette derrière elle ressemble assez aux robes à queue de nos grandes dames.

On prétend que si elle la laissait traîner, seulement un instant sur notre triste planète, nous aurions cessé d'exister.

Espérons que notre belle visiteuse ne nous laissera que d'agréables souvenirs.

Cependant, je me permets de l'accuser d'avoir bouleversé notre été qui est bien le plus abominable qu'on ait jamais vu.

Il y a des centaines qui prétendent

déjà avoir vu cette comète en 1807. Le Dr Boss prétend que c'est celle que le savant Gould a découverte cette année dans l'Amérique du Sud.

A Paris, l'Académie des sciences en est toute déconcertée!

Pauvres savants! ils se sont laissés surprendre comme de vrais écoliers. On dit que c'est un enfant de trois ans qui l'aurait vue le premier et qui se serait écrié : —O maman, vois donc la belle étoile, donne la moi je veux jouer avec!

Est-ce assez humiliant pour les astronomes?

Il est vrai de dire qu'ils font tout ce qu'ils peuvent, en ce moment, pour nous faire oublier leur impardonnable distraction.

C'est à qui nous mesurera le mieux la distance qui nous sépare de la comète. Il paraît qu'elle se promène à 45 millions de milles de la terre, et qu'elle marche avec une vitesse de 300,000 milles par jour. Hâtons-nous de délecter nos regards de cette brillante apparition, car bientôt nous ne la verrons plus. Son éclat magique ira s'affaiblissant; sa belle chevelure s'évanouira dans l'immensité, et le grand problème des astres errants restera encore insoluble.

Ah! la science n'a encore soulevé qu'un coin du voile de ce ciel qu'elle prétend connaître à fond.

Ce corps lumineux qui se promène majestueusement dans ce monde rempli de merveilles, n'est il pas fait pour rabaisser notre orgueil, détruire notre système planétaire et nos règles, prétendues immuables, de la gravitation.

Car, enfin, pourquoi cet astre vagabond n'est-il pas soumis aux lois naturelles, auxquelles obéissent le soleil, la terre, la lune, et, même, le simple atôme.

Où vont les comètes? d'où viennent-elles? quel vent les pousse? Quelle influence les attire ou les éloigne de nous? Sont-elles composées d'un corps intangible qui échappe à toutes les lois physiques qu'on nous a enseignées.

Peut-être—je vais dire une énormité—peut-être, dis-je, que cette comète n'est qu'un fantôme d'astre, un reflet fantastique qui aveugle nos sens, un mirage trompeur que l'Éternel pousse devant nos yeux pour nous faire divaguer.

Ce que je dis là n'est pas aussi invraisemblable que cela en a l'air au premier abord: nos soldats d'Égypte furent les jouets d'un phénomène semblable lorsqu'ils crurent apercevoir le mirage trompeur d'un lac transparent à l'horizon.

Hélas! ce n'était qu'une réflexion du sable brillant du désert qui, par la combinaison des rayons solaires, leur apparaissait comme un miroitement de flots limpides.

J'appelle l'attention des hommes de science du Canada sur ce sujet—élevé—Il faut qu'ils nous disent d'où vient cette comète, où elle va, qu'elle est sa composition, et, enfin, si elle est habitée.

A l'œuvre, messieurs les savants. Les artistes de L'OPINION PUBLIQUE sont à vos ordres.

Dévidez-nous votre chapelet de chiffres et surtout soyez clairs!

Si j'avais eu le temps j'aurais composé une Ballade à la Comète, mais je n'ai pas une minute à moi. Je cède le sujet à M. Beauchemin qui s'en tirera mieux que moi.

ANTHONY RALPH.

## PARLEMENT PROVINCIAL.

Comme ce qui se fait dans les dernières séances de la Chambre est en quelque sorte un résumé de la session, nous croyons devoir donner un compte-rendu de ces séances.

L'orateur ouvre la séance à trois heures.

M. Lynch présente le rapport du comité chargé d'examiner les amendements que l'on se propose de faire subir au code de procédure civile.

La Chambre se forme en comité pour examiner le bill No. 103 pour constituer légalement la compagnie dite : "The Silver Plume mining company" (M. Lecavallier).

Le comité rapporte le bill avec certains amendements.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

Considération ultérieure de la motion de M. Mercier pour la formation d'un comité conjoint des deux Chambres pour étudier la situation du pays, chercher les remèdes à apporter et les réformes à faire pour mettre fin aux déficits et éviter les taxes nouvelles, etc.

M. Mercier.—La Chambre a décidé l'autre jour, en votant sur la question préalable posée par le député de Richelieu, que le vote ne fut pas pris. En conséquence, cette proposition reste sur les ordres du jour. Nous sommes obligés de voter un budget de quatre millions et nous n'avons pas trois millions de revenus. Ce n'est pas moi qui en suis responsable. L'honorable premier ministre nous a dit l'autre jour qu'il ne considérait pas la proposition comme une motion de non-confiance, je crois avoir droit à un vote de la Chambre, et ce vote je le demande.

M. Loranger.—Je désire corriger une erreur de faits qui s'est glissée involontairement, sans doute, dans le discours de l'honorable député de St-Hyacinthe. L'honorable premier ministre n'a pas dit qu'il ne considérait pas cette proposition comme une motion de non-confiance, voici ce qu'il a dit : C'est que l'honorable député de St-Hyacinthe ayant déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'en faire une proposition de non-confiance, le gouvernement aurait pu, s'il l'eut voulu, ne pas la considérer comme proposition de non-confiance; mais il a ajouté que le gouvernement ne se soumettrait pas à ce qu'on le mit sous le contrôle d'un comité. Si la Chambre n'a pas confiance dans le gouvernement, elle ne trouvera jamais une meilleure occasion que celle-ci d'exprimer son manque de confiance.

La proposition est mise aux voix et rejetée sur la division suivante :

Contre : MM. Audet, Beaudet, Borgevin, Caron, Champagne, Charlebois, Duckett, Duhamel, Flynn, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavallier, Loranger, Lynch, Magnan, Mathieu, Paquet, Robertson, Robillard, St. Cyr, Taillon, Wurtele.—23.

Pour : MM. Bontillier, Boutin, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, Langelier (Portneuf), Marchand, Meikle, Mercier, Mollé, Parent, Poirier, Rinfret, Ross.—15.

M. Magnan propose que la Chambre se forme en comité afin d'examiner le bill No. 51, pour annexer une partie de la paroisse de St-Calixte et une autre partie de terrain, qui n'est pas encore érigée au civil, à la paroisse de St-Théodore, dans le comté de Montcalm.

M. Mercier dit que la proposition est irrégulière parce que le bill, au lieu d'avoir

été présenté comme une mesure d'intérêt local, a été présenté comme une mesure d'intérêt public.

Après discussion, l'Orateur déclare la proposition irrégulière.

Le bill No. 54, pour exempter de saisie la moitié des gages des journaliers est lu et examiné en comité, lu une troisième fois et adopté.

M. Loranger propose qu'un bref d'élection soit émis pour le comté de Verchères.

A 6 10 heures la Chambre s'ajourne jusqu'à huit heures.

## SÉANCE DU SOIR

M. Wurtele présente le 2<sup>e</sup> rapport du comité des lois expirantes.

Reprise des débats ajournés sur la motion pour la réception du rapport du comité des subsides sur la résolution C (Entretien \$703,319) et du sous amendement de M. Irvine à l'amendement de M. Gagnon à la motion de l'hon. Robertson.

M. Mercier.—Les questions qui nous sont soumises sont sous trois formes : l'une est une proposition que la résolution soit adoptée; l'autre est une proposition exprimant le regret que l'exploitation du chemin de fer du Nord ait été confiée à un homme comme M. Sénécal; en troisième lieu, on est venu avec un sous amendement déclarant que la Chambre espérait qu'il ne serait rien fait pour vendre ou louer le chemin de fer sans que le gouvernement ait consulté la Chambre. Il n'y a personne dans cette Chambre qui soit prêt à dire que le gouvernement doit vendre ou louer le chemin sans consulter les députés du peuple. J'irai même plus loin, je suis en faveur de la vente ou de la location du chemin, et je n'en ai jamais fait un mystère. Je crois que le gouvernement ne devrait pas continuer à se charger d'une entreprise qui l'expose continuellement à céder aux sollicitations des amis politiques qui désirent se placer ou placer leurs amis. Ce n'est pas un reproche que je fais à l'administration actuelle en particulier, c'est le reproche que je me faisais lorsque nous étions au pouvoir. On me dira : le gouvernement doit résister à cette tendance. Oui, il faut y résister, et je crois que nous avons résisté mieux que nos adversaires, mais il n'en est pas moins vrai que si vous parcourez le chemin de fer vous trouverez une foule d'employés qui n'ont rien à faire. Je sais que tous ne partagent pas mon avis sur ce point. Je sais qu'il y a même de mes collègues de la gauche qui ne la partagent pas; mais que l'on soit ou non en faveur de la location ou de la vente du chemin, nous devons tous être d'accord pour dire que le chemin ne doit être ni vendu ni loué sans l'autorisation de la Chambre. Il ne peut pas être question d'un vote de non-confiance au sujet du sous amendement. Le gouvernement n'a pas déclaré que c'en est un et il ne peut pas le dire maintenant. Quant à l'amendement, des journaux bien renseignés ont affirmé qu'il n'était pas question de confier l'administration du chemin à M. Sénécal. J'ai vu dans les journaux que si M. Sénécal était nommé surintendant du chemin de fer, deux des ministres actuels se retireraient du cabinet.

M. Irvine parle en faveur du sous-amendement.

M. Lynch prend ensuite la parole et au cours de ces remarques reproche aux députés de la gauche d'attaquer M. Sénécal que les libéraux portaient aux nues lors-





PRENANT LE RECENSEMENT À MANITOBA CHEZ LES "CRIS"



SE PRÉPARANT POUR LES VACANCES D'ÉTÉ



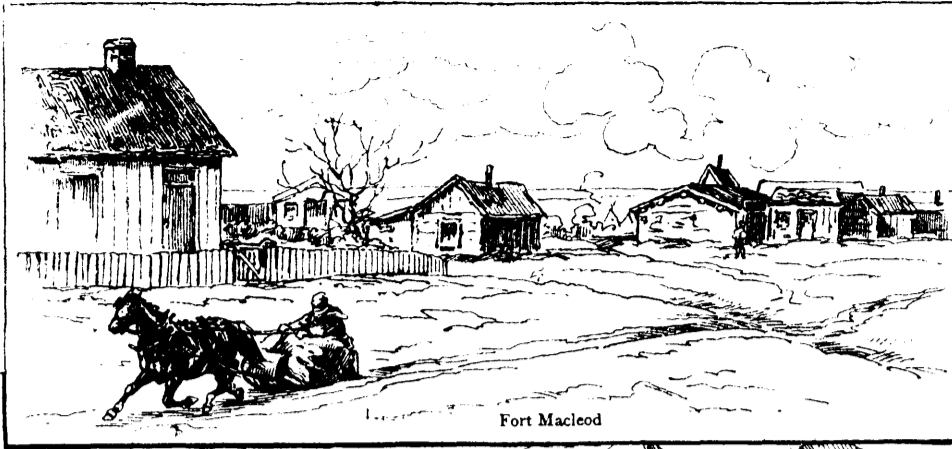




DANS LE NORD-OUEST AVEC LA POLICE MONTÉE—D'APRÈS LE DR. NEVITT



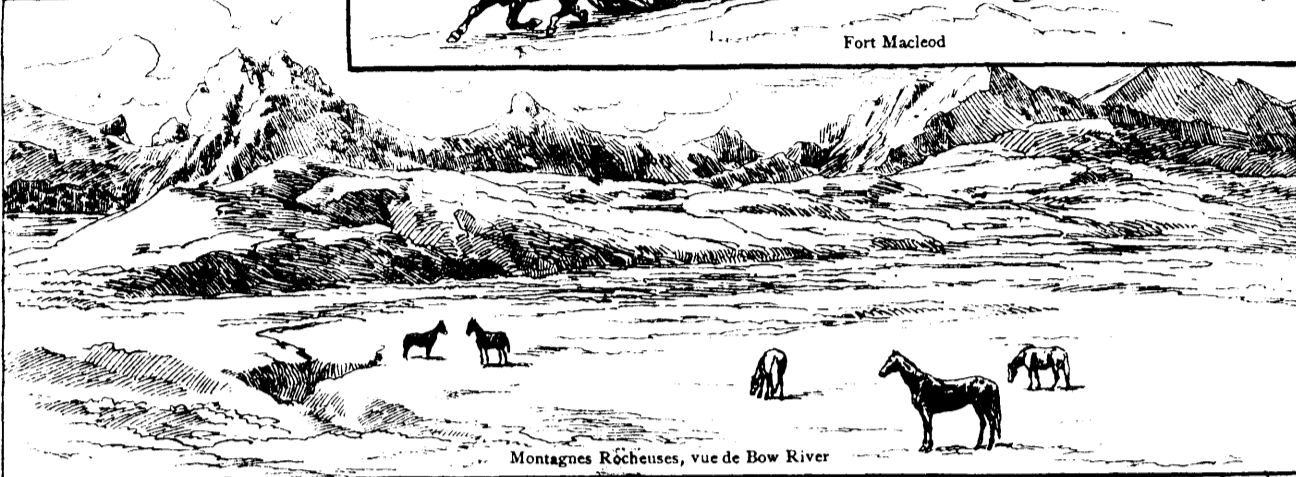
Fouet Sioux



Fort Macleod



Indien Kootenay



Montagnes Rocheuses, vue de Bow River



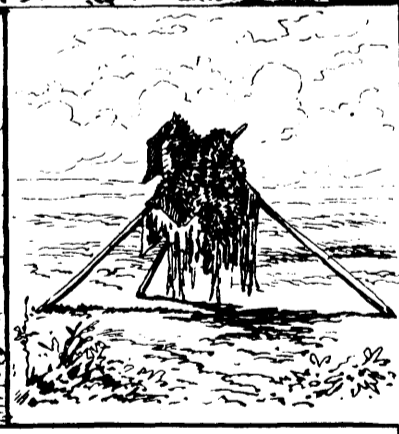
Indien "Pierreux"



Camp des Pieds Noirs



Chien de Voyage



Coteau des Cypres



Mission Catholique, Rivière Elbow



Chasseur Indien



## L'AUREORE

Ramenant sur son sein la draperie rosée,  
Où Zéphyr se suspend, elle humecte ses ailes  
Au calice des fleurs où tremble une rosée,  
Puis sourit aux étoiles et remonte vers elles.  
... Le bonheur dans la vie est une fleur d'élus  
Que chaque âme, à son gré, peut cueillir quand  
[elle passe ;  
Hélas ! la fleur, bien vite, entre nos mains s'ef-  
[face ;  
Pour joncher le chemin d'une larme de plus !...

## ?

Qu'est-ce donc que l'amour ? N'était-ce pas cette  
[ride  
Que forme dans l'onde, l'esquif au vol rapide ?  
N'est-ce pas ce sillon tracé dans le ciel pur  
Par la flèche acérée qui siffle dans l'azur ?  
C'est un battement d'aile, une ombre ou un mur-  
[mure,  
C'est le chant de l'oiseau, soupire de la nature,  
Un nuage brumeux, un souffle, un ris moqueur,  
Un rien qui vous échappe en brisant votre cœur.  
Puisque c'est un mirage impossible à décrire,  
Puisqu'il est infini comme un divin sourire,  
Ce céleste baiser dont on frémit tout bas,  
Laisse-toi donc aimer... ô reine d'ici-bas !  
Laisse-nous donc cueillir, pendant que tu som-  
[meilles,  
L'empreinte d'un baiser sur tes lèvres ver-  
[meilles...  
Mais non ! l'amour n'est plus ! les cœurs, plon-  
[gés à l'ombre,  
Ne savent plus aimer... Dans nos âmes tout  
[sombre !  
Nos mains ont effeuillé l'extase et ses délices,  
Nos baisers trop ardents ont fané la beauté,  
Notre haleine brûlante a séché les calices,  
Où nos lèvres à longs traits puisaient la volupté !  
ANTONIO.

## LE PREMIER GOUVERNEUR DE L'ALGÉRIE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE

## Salluste

## I

Nos remerciements à M. Flament de Fourmies du nord de la France, pour l'envoi d'un beau journal rempli de dessins et d'écrits intéressants relatifs à l'Algérie. C'est un journal d'un jour d'un seul numéro. Nous en extrayons l'article intéressant qui suit :

Après la bataille de Thapsus qui mit fin à la puissance des rois Numides, César prit les dispositions nécessaires pour pacifier et organiser le pays ; puis il déclara que la Numidie était réduite en province romaine, et que Crispus Sallustius en était nommé gouverneur avec Zama Regia (aujourd'hui Zouarin au sud-est du Kaf en Tunisie) pour capitale—*an 46, av. J.-C.*

C'est donc à Zama Regia que le pro-consul établit sa résidence.

La nouvelle province était formée de toute la partie conquise de la Numidie (moins la contrée de Cirta qui avait été constituée en Etat particulier et presque indépendant sous l'autorité de Sittius) et d'un démembrement de l'ancienne province d'Afrique.

Le nom de Salluste réveille bien des souvenirs classiques ; nous n'avons jamais oublié l'histoire de la guerre de Jugurtha, et le style si brillant, si vif et si précis de l'historien ; aussi, n'est-ce pas sans une sorte de plaisir de jeunesse que nous retrouvons cette physionomie au début de la domination romaine en Numidie.

Caius Crispus Sallustius naquit à Amiterne, ville du pays des Sabins, sous le septième consulat de Marius, c'est-à-dire à l'époque la plus troublée de la République. Sa famille était d'origine plébéienne, mais riche et assez considérable.

Salluste fut élevé à Rome ; son père lui donna les maîtres les plus distingués ; ses goûts le portèrent vers les belles lettres et particulièrement vers l'histoire. Il étudia l'histoire en philosophe et comme doit le faire un esprit attentif, non pour apprendre des faits et des dates, mais pour connaître les institutions d'un pays, le caractère des hommes qui s'y sont illustrés et pénétrer la cause des événements. C'est dans ce genre d'étude qu'il acquit cette opiniâtreté au travail, cette vigueur d'esprit et même cette ambition ardente qui l'ont particulièrement fait remarquer.

Mais si le jeune plébéien avait la passion du travail et des choses de l'intelli-

gence, il avait puisé et développé dans le milieu corrompu où il vivait, des instincts de luxe, de cupidité et de débauche. Parmi cette jeunesse romaine dont le plaisir et la dissipation étaient toute la vie, Salluste était particulièrement signalé.

Dépravé et d'une dépravation sans pudeur, le sentiment de la vraie probité et d'une délicatesse vulgaire lui échappait ; son caractère décrié ne reculait devant aucune considération, lorsqu'il s'agissait de folles dépenses ; il vendit tout son patrimoine et se ruina complètement.

C'est alors que Salluste songea à entrer dans les fonctions publiques.

## II

Les voies ordinaires pour arriver aux honneurs étaient, à Rome : le barreau et les armes, c'est-à-dire l'éloquence et la gloire militaire ; mais c'étaient précisément ces deux voies que Salluste avait le plus négligées. Son insuffisance, de ce côté, ne l'arrêta cependant pas ; il se mit à étudier la politique, à fréquenter le Forum et les Comices ; il s'attacha particulièrement à Pretectatus, philosophe d'une grande réputation et à un professeur d'histoire dont le nom nous échappe en ce moment. On devient facilement maître des hommes lorsqu'on les connaît. Salluste fut bientôt élu questeur avec droit d'entrée au Sénat. Il avait alors 27 ans ; quelques années après, il obtint la charge de tribun du peuple.

Salluste devint l'ami de Clodius, ce fougueux ennemi de Cicéron et de Milon, et prit, paraît-il, une part active aux dissensions qui divisèrent ces trois personnages. Lorsqu'à la suite du meurtre de Clodius et du bannissement de Milon, une réaction s'opéra dans les esprits, réaction provoquée principalement par les discours et les démarches de Cicéron, Salluste fut inquiété et sur le point d'être accusé ; il échappa néanmoins à une accusation ; mais peu de temps après, sous prétexte qu'il menait une vie scandaleuse avec les femmes, il fut honteusement chassé du Sénat.

Salluste rentra dans la vie privée, le cœur ulcéré ; son ressentiment contre les patriciens ne fit que s'accroître. Ce fut dans cette retraite qu'il fit la conjuration de Catilina et qu'il épousa Terentia, la femme répudiée de Cicéron.

Mais, deux ans à peine s'étaient écoulés, que César passait le Rubicon et arrivait à Rome en vainqueur, entouré de tous les aventuriers ambitieux et perdus de dettes.

Salluste qui était d'ailleurs un ennemi de Pompée, embrassa naturellement avec ardeur la cause de César. Bientôt, il entra au Sénat avec la charge de questeur, et ne tarda pas à être élevé à la dignité de Prêtreur. Il avait alors 40 ans.

Salluste fit partie de l'armée que César faisait débarquer sur les rives d'Afrique. Il se conduisit avec distinction dans la guerre, César, en maintes circonstances, eut l'occasion d'apprécier ses aptitudes, sa perspicacité et son intelligence des choses et des hommes, particulièrement dans le règlement des affaires du pays, après la prise de Zama ; et c'est ce qui lui valut le gouvernement de la province conquise.

## III

Le gouvernement des provinces était recherché à Rome ; c'était, pour ceux qui en étaient investis, le moyen d'amasser de grosses sommes, en pressurant le pays qu'ils étaient chargés d'administrer ; la terre et les populations étaient considérées comme leur chose ; Salluste n'eut garde de manquer à cette tradition. Il semble qu'il ne s'appliqua à autre chose qu'au soin de sa fortune. L'histoire ne s'occupe de son administration que pour dire qu'il avait été plutôt préposé à la ruine de la province qu'à son gouvernement. Revêtu, comme tous les gouverneurs de province de cette époque, ainsi que nous le verrons ultérieurement, d'une autorité presque sans frein au point de vue militaire, judiciaire et politique, il ne laissa d'autres souvenirs, en Numidie, que celui de ses rapines ; aussi lorsqu'il revint à Rome, après deux années de gouverne-

ment, il était chargé de richesses et de la haine des Numides.

Ceux-ci ne le laissèrent pas jouir en paix du fruit de ses concussions. Ils lui intentèrent, ainsi que c'était leur droit, une action en justice. Brutus dont la parole était autorisée au Forum, se chargea de soutenir leur plainte. Le procès traîna en longueur. Salluste distribua de l'argent à tous les citoyens influents ; on dit qu'il donna à César lui-même cinq cent mille sesterces (environ plus de 120,000 francs). Il arriva naturellement que lorsqu'enfin il fut obligé de comparaître en justice, il n'eut pas de peine à convaincre ses juges, et à se faire absoudre.

Les Numides retournèrent en Afrique émerveillés de la majesté du Forum et du Capitole, mais persuadés que tout à Rome, même la justice, pouvait s'acheter.

## IV

Désormais assuré de la paisible possession de son immense fortune, Salluste se livra à toutes les voluptés d'une aisance paisible. Il acheta un vaste terrain sur le mont Quirinal, le quartier le plus sain et le plus aristocratique de Rome, et y fit construire une grande et magnifique maison qu'il entourait d'immenses jardins. Ces jardins plantés de grands arbres, ornés de temples, parsemés de fontaines, de cirques et de statues, portaient le nom de *Jardins de Salluste* ; le maître de ce domaine avait poussé le luxe et l'attention jusqu'à établir devant le portique d'entrée, une place publique, sur laquelle il fit un marché pour sa commodité personnelle et celle de la population du quartier.

Salluste acheta, en outre, des terres considérables ; et après la mort du dictateur, il se rendit acquéreur de la belle maison de campagne que ce dernier avait fait bâtir à Tibur. C'est là qu'il passait une grande partie de l'année dans la Société des gens de lettres et de mérite, tels que Mécènes, Horace, Cornelius Nepos, Messala, etc. C'est à Tibur qu'il acheva son histoire de Jugurtha, dont il avait pu recueillir les matériaux pendant son séjour en Afrique.

Les contemporains ont certainement dû se demander comment l'ancien gouverneur de la Numidie conciliait sa vie politique et privée avec ses belles et philosophiques maximes sur la *méchanceté, la cupidité et l'indignité des hommes qui amassent des richesses et des honneurs par l'intrigue, et non par la voie droite et courageuse.*

## V

Ainsi que nous venons de le dire, les historiens latins ont été sévères et même durs pour Salluste ; et, en vérité, il le méritait bien ; cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que son gouvernement n'a pas été tout à fait aussi stérile au point de vue des intérêts politiques de Rome qu'on pourrait le croire, car il ne faut pas oublier qu'il maintint le pays en paix. César lui avait laissé une demi-légion (environ 3,200 hommes) ; cette demi-légion, Salluste la faisait camper sur les points extrêmes de la province, le long des frontières, où les incursions étaient à redouter ; et c'est ce qui fait qu'il n'eut aucune insurrection ni aucune invasion à réprimer ou à combattre. En cela, il fit preuve de prudence et de clairvoyance.

Les populations numides, tourmentées et ruinées par de longues guerres, avaient besoin de repos et étaient tout disposées à subir, sinon à accepter, le gouvernement de Rome qui représentait pour elles la gloire et la force ; Salluste sut entretenir ces bonnes dispositions, ce qui a permis à l'orateur qui le défendait lors de l'accusation portée contre lui par les Numides, de dire qu'on devait être indulgent pour un homme qui avait jeté les premières assises de la puissance romaine, dans un pays qui deviendrait bientôt plus riche que l'Italie.

EUG. ROBE

Le comble de la gourmandise :  
Se faire mettre les yeux et le nez en com-  
pote.

## UN MOUSSE TUÉ PAR LES MAUVAIS TRAITEMENTS DE SON CAPITAINE

Le capitaine Baudry, commandant du *Georges-Henri* qui fait la traversée de France en Angleterre, était depuis longtemps connu pour sa brutalité, lorsqu'en octobre 1880 on lui confia comme mousse un enfant de quatorze ans, Joseph-Marie Onézo. Bien que d'une constitution solide, Anézo se montra, les premiers jours, inhabile aux manœuvres du bord. Il était d'un caractère docile. Avec un peu de patience et de douceur, on eût pu faire de lui un élève excellent. Mais ce n'était point là la méthode de Baudry. Dès le début du voyage entre Pouliguen et Swansea, l'apprenti marin se trouva exposé aux sévices de son chef, accoutumé à punir de la plus cruelle façon les moindres erreurs.

Tantôt le capitaine frappait Anézo à coups de pied, à coup de poing ; tantôt il le dépouillait de ses vêtements, l'inondait d'eau froide et le traînait sur le pont par les cheveux. Souvent il le privait de nourriture, défendant aux matelots de lui donner du pain. Une fois le petit malheureux resta trente-six heures sans manger. L'enfant avait pourtant quelque part une famille le suivant au loin par la pensée, une mère occupée à compter les jours qui la séparaient encore de celui où elle le presserait sur son cœur. Qu'im portait au capitaine de *Georges-Henri* ! Il faisait du pauvre mousse un martyr. En revenant de Swansea vers la France, les mauvais traitements prirent un caractère encore plus odieux.

Une nuit, le capitaine ayant surpris Anézo qui s'était endormi avec la permission du matelot de quart, il lui enleva brusquement sa couverture et le plaça pieds nus, en punition, sur le rouf de la dunette, tenant une barre de guindeau ; chaque fois que l'enfant perdait l'équilibre, par l'effet du roulis, il tombait sur le pont ; le chef, alors, le frappait à coups redoublés avec la barre.

Quelques jours plus tard, Baudry fit monter Anézo dans la grande voile, puis il secoua les drisses. Le petit tomba sur le pont après avoir été frappé contre le grand mât. Une autre fois le capitaine le fit placer un pied sur la vergue de misaine, l'autre pied sur la grande vergue, les bras collés au corps, puis il secoua les vergues ; l'enfant roula sur le pont.

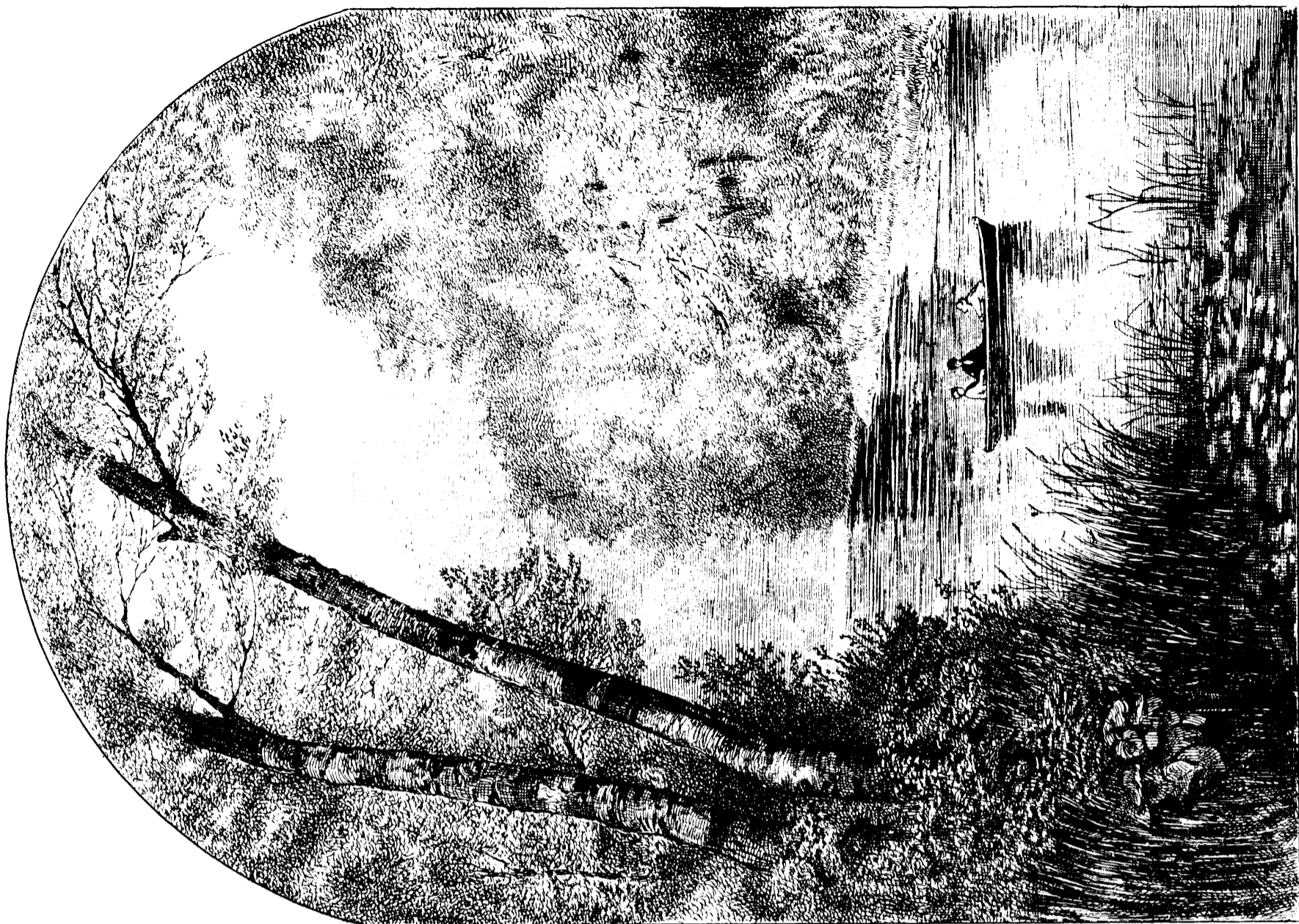
Le 10 novembre, en rade d'Ars, deux matelots, descendus dans la cale pour chercher des vivres, y trouvèrent Joseph Anézo râlant, le corps sillonné d'ecchymoses. Ils l'enveloppèrent d'une couverture, le hissèrent sur un canot, le transportèrent au poste de la douane et recommandèrent qu'on le soignât. Quarante-huit heures plus tard, le malheureux était mort. La barbarie du maître l'avait tué.

Ce crime voulait une expiation. Baudry vient de comparaître devant la cour d'assises de la Charente-Inférieure. M. Giraud, procureur de la République, a soutenu l'accusation. Me Laverney a présenté la défense. L'accusé a été condamné à six ans de réclusion.

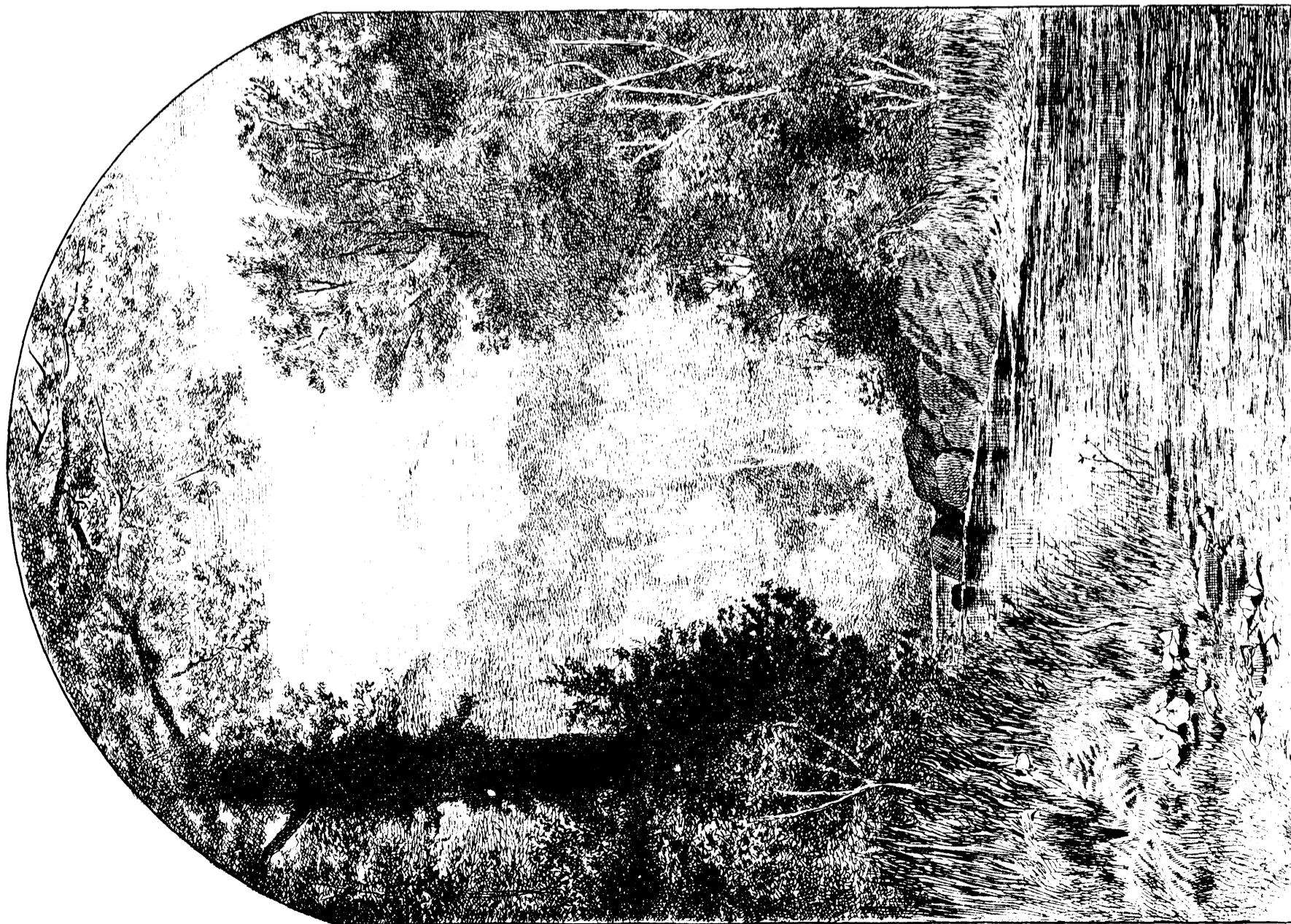
## À NOS ABONNÉS

Notre agent, M. Aymon, visité en ce moment Québec et les paroisses sur le chemin de fer Q.M.O. & O., entre Montréal et Québec, dans le but de recueillir des souscriptions et de percevoir ce qui est dû à l'administration du journal pour abonnement. Nous espérons que les nombreux amis que nous comptons déjà dans les endroits que visitera M. Aymon, voudront bien lui donner tous les renseignements qui pourraient faciliter sa tâche et rendre la propagande du journal efficace. Nous comptons aussi que ceux qui nous doivent s'empresseront de régler avec lui sur présentation de leur compte, afin de lui épargner des courses et des dépenses inutiles.





SUR LE LAC



UNE RIVIERE DANS LE BOIS

ESQUISSES À LA PLUME PAR ALLAN EDSON, R.C.A.



